

Les inscriptions pour les écoles de Saillans sont ouvertes à partir du 5 avril et jusqu'au 15 juin 2019

Les inscriptions pour les écoles de Saillans sont ouvertes à partir du 5 avril et jusqu'au 15 juin 2019 en mairie 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS. Voir ci-dessous les documents à fournir pour l'école élémentaire et pour la maternelle.

Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h Tél. 04 75 21 51 52

École élémentaire

Votre enfant passe au CP ou arrive sur Saillans ou dans le secteur. Son inscription est obligatoire.

Pour ce faire vous devez passer à la mairie avec les documents suivants :

- livret de famille ou à défaut extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer, taxe d'habitation/foncière, facture de ligne fixe),
- carnet de santé avec les vaccinations suivantes à jour : DTP Diphtérie Tétanos Poliomyélite avec dernier rappel de moins de 5 ans, BCG (vaccination recommandée) ou d'un certificat de contre-indication de vaccination,
- selon le cas, certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.
- Carte d'identité
- Numéro de téléphone / Mail

Ces pièces sont transmises aux écoles par nos soins, avec l'autorisation d'inscription des élus jeunesse ou du maire.

École maternelle inscription obligatoire à partir de 3 ans

Votre enfant est né en 2016, ou il arrive sur Saillans ou dans le secteur et vous voulez l'inscrire à l'école maternelle.

Votre enfant est né entre le 1er janvier et le 1^{er} septembre 2017 son inscription sera effective en fonction des places disponibles.

Pour ce faire vous devez passer à la mairie avec les documents suivants :

- livret de famille ou à défaut extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, quittance de loyer, taxe d'habitation/foncière, facture de ligne fixe),
- carnet de santé avec les vaccinations suivantes à jour : DTP Diphtérie Tétanos Poliomyélite avec dernier rappel de moins de 5 ans, BCG (vaccination recommandée) ou d'un certificat de contre-indication de vaccination,
- selon le cas, certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.
- Carte d'identité
- Numéro de téléphone / Mail

Ces pièces sont transmises aux écoles par nos soins, avec l'autorisation d'inscription des élus jeunesse ou du maire.



Infos SIVU « Les enfants du Solaire »

Vous souhaitez inscrire votre enfant au périscolaire ou au service de restauration, dès la validation de l'inscription à l'école, merci de contacter par courriel Sylvie ROUX, responsable activitesjeunesse@mairiedesailans26.fr entre les 25 juin et 13 juillet. Elle vous précisera les modalités d'inscription et vous proposera un rendez-vous la semaine du 26 août, au 1er étage du Forum 13 rue Raoul Lambert. Vous ne pouvez être là sur cette période merci de le lui signaler, elle vous proposera une alternative.